

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 8 janvier 1866.)

Par dépêche du 4 courant, M. *Pioda*, ministre suisse à Florence, a annoncé au Conseil fédéral que le Gouvernement italien a appelé en qualité d'Envoyé à Madrid M. le marquis *di Bella Carracciola*, actuellement Envoyé extraordinaire près la Confédération suisse, et a désigné pour le remplacer M. le comte Terenzio *Mamiani*.

D'après la dépêche de M. *Pioda*, le comte *Mamiani* a été en 1848 Ministre de l'Intérieur à Rome, en 1860 Ministre de l'Instruction publique dans le ministère Cavour, en 1861 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire en Grèce, et en 1864 sénateur.

Il est connu comme savant par ses œuvres philosophiques, et dernièrement il a publié un ouvrage intitulé «*Le Confessioni di un metafisico.*»

Le Conseil fédéral agissant au nom des Cantons de *Zurich*, *Berne*, *Lucerne*, *Uri*, *Schwyz*, *Obwalden*, *Nidwalden*, *Glaris*, *Zug*, *Fribourg*, *Bâle-Ville*, *Bâle-Campagne*, *Appenzell* (les deux Rhodes), *St. Gall*, *Grisons*, *Argovie*, *Thurgovie*, *Tessin*, *Vaud*, *Valais* (sous réserve de l'approbation du Grand Conseil), *Neuchâtel* et *Genève*, a conclu avec le Gouvernement du duché de *Saxe-Meiningen* une convention pour l'exemption réciproque du service militaire en faveur des ressortissants des deux pays.

Le Conseil fédéral a approuvé une convention signée et échangée le 23 décembre 1865 entre le Ministre suisse à Paris et le Ministre français des Affaires étrangères, concernant la correspondance télégraphique entre bureaux-frontière.

M. Rodolphe *Brüigger*, de Elsau (Zurich), sous-instructeur d'artillerie, ayant demandé sa démission par lettre du 27 du mois passé, le Conseil fédéral la lui a accordée en termes honorables.

(Du 10 janvier 1866.)

Par dépêche du 29 novembre dernier, le Consul général suisse à Batavia, M. Sonderegger, a transmis la somme de fr. 1275 provenant d'une collecte faite entre les Suisses de cette résidence en faveur des incendiés de *Travers*.

M. Arnold *Denzler*, qui a été nommé par le Gouvernement des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, le 5 décembre dernier, au poste d'agent consulaire à *St. Gall*, a reçu du Conseil fédéral l'exequatur en la dite qualité.

Ensuite des demandes qui lui sont parvenues, le Conseil fédéral a accordé en termes honorables et avec remerciements pour les services qu'ils ont rendus, la démission

de l'état-major fédéral: à M. le lieutenant-colonel Ferdinand *Meyer*, de Berthoud;
de la place d'instructeur de carabiniers de II^e classe: à M. le lieutenant Ch. L. Auguste *For-nallaz*, d'Avenches (Vaud).

(Du 12 janvier 1866.)

D'après le procès-verbal des délibérations de la Commission fédérale des pensions qui a tenu ses séances les 11, 12 et 13 décembre dernier, le nombre des pensions actuelles est de 187, savoir:

184 anciennes, par	fr. 40,575
3 nouvelles »	» 1,000
	<u>fr. 41,575</u>

Les pensions ont diminué:

1) Par des réductions de	fr. 300
2) » des décès de pensionnés ou extinction de pensions de	» 1,415

En somme de fr. 1,715

Dont à déduire les trois nouvelles par » 1,000

ce qui donne une diminution totale de fr. 715

Par note du 8 courant, la Légation I. R. d'Autriche a annoncé au Conseil fédéral que le Duché de *Holstein* a adhéré au traité télégraphique international conclu le 17 mai à Paris.

M. *Kissling*, consul suisse à Montevideo, ayant demandé sa démission, le Conseil fédéral la lui a accordée en termes honorables et avec remerciements pour les services qu'il a rendus.

M. *Hofmann*, vice-consul à Montevideo, a été chargé de la gestion de ce consulat.

Le Conseil fédéral a nommé télégraphistes :

- à Zurich : M. Auguste *Hug*, de Schönholzersweilen (Thurgovie),
aspirant-télégraphiste de 1^{re} classe;
» Bâle : » Jaques *Krapf*, de Guntershausen (Thurgovie), actuel-
lement télégraphiste à Neuchâtel.
-

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1866
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	02
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.01.1866
Date	
Data	
Seite	33-35
Page	
Pagina	
Ref. No	10 060 068

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.